

12 octobre 2026

Budget wallon 2027

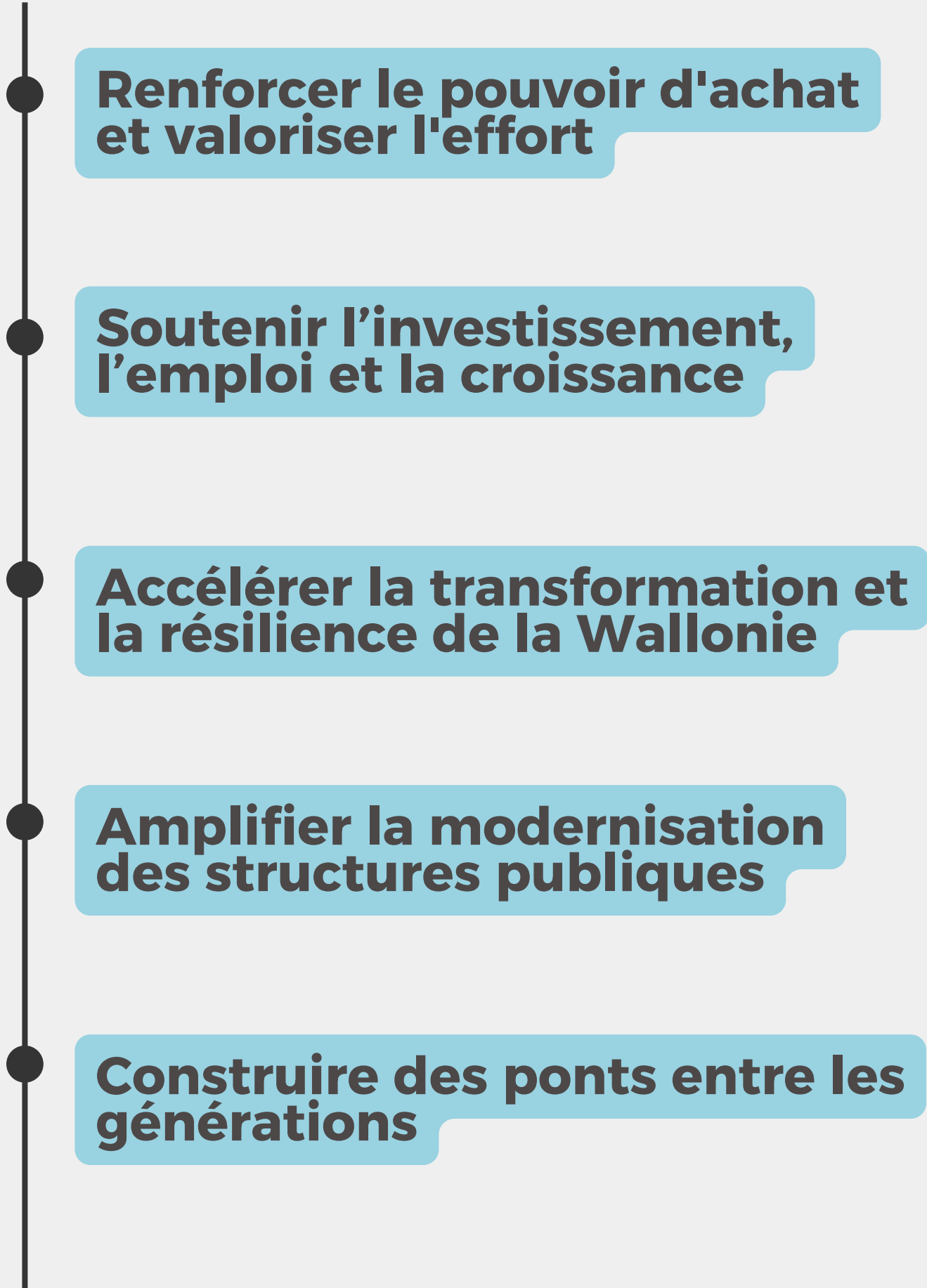
Des choix forts pour **l'avenir**
de la Wallonie



Pour la première fois,
le Gouvernement wallon présente
une trajectoire budgétaire structurée
et lisible sur trois exercices, de 2027 à
2029.

Renforcer 5 éléments essentiels

Le budget reste toujours pleinement inscrit dans la trajectoire d'assainissement définie.



Renforcer le pouvoir d'achat et valoriser l'effort

Soutenir l'investissement, l'emploi et la croissance

Accélérer la transformation et la résilience de la Wallonie

Amplifier la modernisation des structures publiques

Construire des ponts entre les générations



Renforcer le pouvoir d'achat et valoriser l'effort

Le travail doit être davantage récompensé et les familles doivent pouvoir conserver davantage le fruit de leurs efforts

Job Bonus

Pour celles et ceux qui travaillent.

Le Gouvernement va consacrer 205 millions pour soutenir les travailleurs.

Les salariés gagnant jusqu'à 5.000 euros brut par mois bénéficieront d'une prime annuelle dès 2028.

Pour les revenus les plus modestes, la prime pourra atteindre **500 euros** par an. Le montant sera dégressif jusqu'à atteindre 50 euros pour les revenus de 5.000 euros brut.

Cette mesure va renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs et elle fera l'objet d'une **exonération fiscale fédérale** de 100 %. Chaque euro versé bénéficiera donc au travailleur.

Droits de succession et de donation

Dès le 1er janvier 2028

Ligne directe : exonération des 75.000 premiers euros hérités par bénéficiaire. Au-delà, seuls les montants dépassant ce seuil seront soumis aux droits de succession, selon les taux actuels.

62 % des successions en ligne directe seront ainsi exonérées, contre moins de 25 % aujourd'hui.

Autres héritiers : taux maximum ramené de 80 à 50 %.

Droits de donation immobilière

Pour les droits de donation immobilière, le Gouvernement maintient la baisse prévue au 1er janvier 2028, telle que votée en décembre 2024

En ligne directe, entre époux et entre cohabitants légaux

De	à inclus	Taux actuels	Taux futurs
0,01 EUR	150.000,00 EUR	3 %	3 %
150.000,00 EUR	250.000,00 EUR	9 %	6 %
250.000,00 EUR	450.000,00 EUR	18 %	10 %
Au-delà de 450.000,00 EUR		27 %	14 %

Entre toutes autres personnes

De	à inclus	Taux actuels	Taux futurs
0,01 EUR	150.000,00 EUR	10 %	9 %
150.000,00 EUR	250.000,00 EUR	20 %	12 %
250.000,00 EUR	450.000,00 EUR	30 %	16 %
Au-delà de 450.000,00 EUR		40 %	20%

Baisse de la taxe de circulation

La taxe annuelle diminuera des montants suivants selon la cylindrée, avec un gain plus important pour les petites et moyennes motorisations.

Pour les véhicules 100 % électriques, la taxe annuelle sera ramenée au tarif plancher.

Véhicules de 751 à 1.950 cm ³	75€
Véhicules de 1.951 à 3.050 cm ³	60€
Véhicules de 3.051 cm ³ et +	40€
Véhicules électriques et petites cylindrées de moins de 750 cm ³	56,26€

Oldtimers, remorques légères et familles monoparentales : des avantages supplémentaires

Oldtimers : taxe annuelle ramenée à **0 € dès le 1er avril 2027**

Remorques légères : **taxe supprimée** dès le 1er janvier 2028, au bénéfice de plus de 100.000 ménages wallons

Familles monoparentales : **réduction supplémentaire de 30 €** sur la taxe annuelle de circulation dès le 1er janvier 2028

Allocations familiales

Le Gouvernement wallon **protège intégralement** le modèle familial wallon :

- **Maintien de l'allocation de base**
- **Droit universel** maintenu jusqu'à 25 ans
- **Indexation conservée**
- **Suppléments** sociaux, handicap, monoparentalité et familles nombreuses **préservés**
- **Primes** de naissance, d'adoption et de rentrée scolaire maintenues

Soutenir l'investissement, l'emploi et la croissance

La prospérité durable repose sur une économie forte et créatrice de richesses.

Plan infrastructures

Un investissement de plus de **3,5 milliards sur 7 ans.**

Objectif : Développer, moderniser et entretenir nos infrastructures routières, nos ouvrages d'art (ponts, tunnels...), nos voies hydrauliques.

	Attribution de
Projets géolocalisés Nouvelles routes / Réhabilitations lourdes / Grands projets régionaux / Mobilité collective	+ de 1 milliard
Projets non géolocalisés Raclage/Pose / Aire d'autoroute / Cabines électriques	+ de 1 milliard
Plan Pont	504 millions
Voies hydrauliques	442 millions
Mobilité active	121 millions
Investissements communaux	210 millions

Vignette automobile

Le principe est celui d'une **contribution de tous les utilisateurs** du réseau concerné, qu'ils soient résidents ou de passage.

Les **conducteurs étrangers** participeront ainsi, eux aussi, au financement des infrastructures qu'ils empruntent.

L'**objectif** est de **mieux répartir l'effort** pour offrir aux citoyens et aux entreprises des routes plus sûres et mieux entretenues.

	Tarif annuel
Véhicules électriques	90€
Véhicules de norme Euro 4 et +	100€
Véhicules de norme Euro 0 à Euro 3	125€

Boucle du Hainaut

Le périmètre revu de **85 kilomètres** privilégie la proximité de grandes infrastructures existantes et de parcs d'activités économiques.

L'objectif est de réaliser au moins **8 kilomètres sous terre** et la volonté d'aller au-delà lorsque les conditions techniques et environnementales le permettent.

Enquête publique : début 2027 > Adoption définitive : fin 2027

Maîtrise du coût de l'énergie

180 millions pour la compensation des coûts carbone indirects (CLI)
et 90 millions pour un nouveau dispositif de soutien inscrit dans le cadre européen CISAF.

Hydrogène blanc

10 millions dédiés à la recherche sur l'hydrogène blanc.

Cette enveloppe soutiendra la recherche, l'innovation et l'exploration afin de mieux comprendre le potentiel de cette ressource et d'évaluer les conditions de son éventuelle exploitation.

Photovoltaïque

Accélérer le grand photovoltaïque, en priorité sur les toitures, les parkings et les surfaces déjà artificialisées.

Nucléaire

Pour sa stratégie énergétique à l'horizon 2050, le Gouvernement wallon retient deux scénarios intégrant respectivement 3 et 4 GW de capacité nucléaire.

Le choix d'un scénario de référence interviendra sur la base des futures informations du Gouvernement fédéral, afin d'assurer la cohérence du pacte énergétique interfédéral.

L'IA et la souveraineté numérique

20 millions pour accélérer l'adoption de l'IA et des outils numériques dans les entreprises wallonnes.

Recherche et innovation

25 millions supplémentaires pour renforcer la recherche appliquée et mieux faire le lien entre l'innovation et l'économie.

Un soutien aussi au programme WINGS 5 qui réunit 3 grandes entreprises, 11 PME et 6 centres de recherche autour du développement des technologies de l'aviation décarbonée.

Economie circulaire

25 millions pour notamment prolonger les programmes Remind et Reverse Metallurgy, deux initiatives qui associent entreprises, centres de recherche et universités autour de projets concrets de **réutilisation des matériaux et de sécurisation des matières premières**.

Poids lourds et extension SOFICO

Le prélèvement kilométrique contribuera au financement du Plan Infrastructures. Dès le 1er janvier 2028, la SOFICO gèrera l'ensemble du réseau routier régional. Le prélèvement sera étendu aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur ce réseau, avec des tarifs adaptés aux routes empruntées.

Tarif moyen - 32 tonnes, hors TVA	Réseau structurant	Réseau non structurant
Hors taxe CO ₂	24,5 c€/km	4 c€/km
Avec taxe CO ₂ dès juillet 2028	28,5 c€/km	8 c€/km

Le réseau structurant sera élargi de 100 km en juillet 2027, puis de jusqu'à 500 km supplémentaires en janvier 2028. Les secteurs économiques les plus sensibles bénéficieront de mesures de compensation et d'accompagnement.

Compensation Plan Marshall

Instauré en 2006, son évolution a progressivement généré des effets d'aubaine et une croissance difficilement maîtrisable des montants compensés.

Le Gouvernement wallon réforme ce dispositif

Les exonérations historiques sont rétablies de façon pérenne pour le matériel et l'outillage ainsi que pour la taxe sur la force motrice des équipements postérieurs à 2006, tandis que la taxe industrielle compensatoire est supprimée.

> **Une dotation structurelle de 108 millions** intégrée au Fonds des communes sera soumise à la même règle d'indexation diminué de 2 %.

Mise en oeuvre progressive sur 3 ans

Accélérer la transformation et la résilience de la Wallonie

**Les défis énergétiques, climatiques, technologiques et démographiques
imposent d'agir dès aujourd'hui pour préparer la Wallonie
aux réalités de demain.**

Restauration Nature / Fagnes

20 millions sur 4 ans pour restaurer les 3.400 hectares des Hautes Fagnes touchés par l'incendie, pour renforcer la prévention des feux de forêt (18 M€) et soutenir le tourisme (2 M€).

Rénover les logements pour réduire durablement les factures

750 millions

150 millions en **2027** et 300 millions **dès 2028** pour soutenir la rénovation énergétique des logements, améliorer le confort des ménages et réduire durablement leurs factures, tout en garantissant le financement des anciens régimes de primes.

Mobiliser les recettes climatiques pour les investissements prioritaires

Pour cofinancer le Fonds social pour le climat et le futur droit de tirage pour le logement, avec la nécessité d'un accord rapide entre les entités sur leur répartition (« **burden sharing** »), à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation.

Protéger les habitants et le territoire face aux risques climatiques

100 millions pour financer les premières mesures de la stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques et un mécanisme de réassurance. Il s'agit d'anticiper les risques, de protéger les habitants et de mieux préparer le territoire et les infrastructures aux conséquences des événements climatiques, tels que les canicules et les inondations.

175 millions pour les plans communaux d'adaptation inondations : végétalisation, renaturation, lutte contre les inondations, plans vélo communaux

Amplifier la modernisation des structures publiques

Chaque euro public doit être utilisé de manière plus efficace.

Simplifier les permis pour accélérer les projets

Objectif : alléger les démarches administratives, accélérer les projets utiles à la transition énergétique et à l'adaptation climatique, tout en maintenant la protection environnementale.

- **Urbanisme** : facilitation des autorisations pour l'isolation extérieure, le photovoltaïque et les infrastructures énergétiques ; dispense de permis pour certains travaux contre la surchauffe des bâtiments.
- **Démarches administratives** : renforcement du numérique.
- **Permis d'environnement** : charge administrative réduite sans diminuer le niveau de protection environnementale.
- **Patrimoine** : le recours aux procédures simplifiées sera élargi pour faciliter la délivrance des autorisations.

Service public local intégré (Commune/CPAS) et réduction des mandataires locaux

Objectif : rapprocher l'administration communale et le CPAS
> Chaque commune disposera d'un Pôle d'Action Sociale (PAS).

La mise en œuvre de cette réforme se déroulera en deux étapes.

- Pour les communes de moins de 25 000 habitants, rapprochement des administrations communales et des CPAS d'ici 2031.
- Pour les communes de plus grande taille, la date butoir est fixée en 2034.

Ce nouveau cadre institutionnel entrera progressivement en vigueur à l'issue des élections communales de 2030.

Cette réforme s'accompagnera également d'une rationalisation du nombre de mandataires locaux avec 510 conseillers communaux et 256 échevins en moins.

Accélérer la modernisation de la fonction publique

Adaptation de la trajectoire budgétaire de la fonction publique à hauteur de **10 millions** supplémentaires par an jusqu'en 2029.

Autonomie et exigence de résultats
Transformation numérique
Réformes

Mise en œuvre des sanctions administratives communales et régionales

- En matière de **prévention routière**, mise en place d'un nouveau modèle associant davantage les communes et création d'une **filière régionale de traitement des infractions** de vitesse.
- En matière de **prévention et gestion des déchets sauvages** supportés par les acteurs publics, mise en place de la **redistribution des contributions REP-SUP** destinées à couvrir ces coûts de prévention et de gestion
- Financement renforcé : **15 millions** dès 2026, 35,45 millions à partir de 2027.
- **Principe du pollueur-payeur** : les producteurs contribueront davantage.
- **Soutien aux communes** : plus de **82 % des moyens leur seront destinés** pour renforcer la propreté publique, sans coût supplémentaire pour les citoyens.

Faciliter l'accès des entreprises wallonnes aux marchés publics

Lever les obstacles afin de renforcer la participation des entreprises wallonnes à la commande publique et de mieux ancrer en Wallonie les retombées économiques et les emplois générés par les investissements publics.

- Adapter les cahiers des charges à la réalité du terrain
- Mettre en place des cellules d'accompagnement afin d'aider les entreprises à mieux comprendre les procédures
- Améliorer la lisibilité de la programmation des marchés publics régionaux afin de donner aux entreprises une meilleure visibilité sur les projets à venir.

Extension du réseau Sofico au réseau non structurant

La SOFICO deviendra l'opérateur unique de l'ensemble du réseau routier régional, grâce au transfert du réseau non structurant.

Objectif : coordonner les investissements et accélérer la remise en état des routes

- Simplification des procédures,
- Réduction des circuits de décision
- Intégration de plus de souplesse budgétaire.

Indexation du Fonds des communes

Réduction de deux points de l'indexation de plusieurs dotations régionales aux pouvoirs locaux en 2027, 2028 et 2029, avec un plancher à zéro.

- Fonds des communes
- Fonds des provinces
- Budget complémentaire
- Dotation Namur Capitale

La réduction porte sur le taux d'indexation, et non sur le montant des dotations.

À partir de 2030, l'indexation normale reprendra, sans rattrapage des augmentations non accordées.

Cotisation responsabilisation pension

Dès 2027

Mise en place d'un dispositif d'**avances de trésorerie remboursables** destiné aux communes qui souhaitent être soutenues face à la hausse de leurs cotisations de responsabilisation pension et de celles de leurs CPAS.

Objectif :

- Permettre d'alléger progressivement la charge des communes pour l'un des « 4P », le P de pension.
- Renforcer durablement la **stabilité financière des communes** afin qu'elles puissent continuer à assurer des services publics de qualité et de proximité au bénéfice des citoyens.

Logement public

Plusieurs réformes pour **renforcer la capacité d'investissement des sociétés de logement de service public (SLSP)** et améliorer la qualité des logements.

La création de **l'Agence wallonne de l'Habitation** permettra également de simplifier l'organisation du logement public.

Construire des ponts entre les générations

Une société juste protège les plus fragiles sans faire peser la facture sur les générations futures.

Garantie autonomie

Dans le contexte de vieillissement de la population, le Gouvernement met en place un **nouveau pilier de protection sociale**.

Objectifs :

- **Renforcement des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés** : davantage d'heures d'intervention et meilleure prise en charge des déplacements
- **Développement du répit, des soins de jour et de l'accompagnement**
- **Déploiement territorial** via les Organisations Locorégionales de Santé
- Préparation du **futur dispositif** pour 2030
- 10 millions en 2027 – 20 millions en 2028 – 30 millions en 2029

Santé mentale

Un **défi de société**, en particulier chez les jeunes

- Renforcement de la **première ligne**
- **Soutien aux usagers, proches et pairs-aidants**
- Amélioration de l'**accès à l'aide**
- Réponses renforcées pour les **jeunes en situation complexe**
- **2 millions** en 2027

Trouble du spectre de l'autisme

Agir plus tôt et sécuriser les parcours

- **Repérage et diagnostic** précoces
- **Interventions** plus rapides
- Soutien renforcé aux **familles**
- **Coordination** santé, handicap, école et aide à la jeunesse
- Déploiement du **futur Plan Autisme**
- **2,7 millions**

Handicap

Des réponses pour les situations les plus complexes

- Le Gouvernement wallon mobilise **5,9 millions** dès 2027
- Pour les personnes en situation de handicap pour lesquelles les **solutions** existantes sont aujourd'hui **insuffisantes ou inadaptées**
- Plus d'une **centaine de situations** nécessitent une intervention
- Le secteur du handicap est 100% immunisé d'effort budgétaire

Plan Infras crèches

Objectifs

- Créer de **nouvelles places** d'accueil.
- **Préserver** les places existantes.
- Garantir l'**accessibilité de l'accueil**.
- Objectif de **3.000 places d'ici fin 2028**.

Budget 2027

- **14,6 millions** pour les Aides à l'Emploi (APE).

Parallèlement, des **crédits destinés aux infrastructures** sont confirmés pour :

- **Rénover** 4.500 places existantes
- Lancer un programme de **création de 2.000 places supplémentaires** avec une priorité pour les territoires les moins bien couverts.

Maisons de Repos – Maisons de Repos et de Soins

Une mesure ciblée et temporaire

- **Contribution maîtrisée à l'effort budgétaire**
- **Trois neutralisations de 2 % (2027 – 2028 - 2029) du financement public des maisons de repos et maisons de repos et de soins**
- **Maintien de l'indexation de novembre 2026**
- **Salaires des travailleurs toujours indexés**
- **Encadrement des effets sur les établissements**

Budget initial 2027 - Paramètres macro-économiques

Au niveau des recettes, les estimations ont été réalisées sur base des paramètres du Budget économique de juin du Bureau fédéral du Plan.

Année budgétaire (t)	2026	2026	2027
	Initial	Probable	Initial
IPC	1,4 %	3,4 %	2,9 %
Indice santé	1,5 %	3,2 %	3,1 %
Croissance réelle PIB	1,1 %	0,7 %	1,0 %

Au niveau des dépenses, les estimations ont été réalisées sur base des derniers paramètres du Budget économique d'octobre du Bureau fédéral du Plan.

Année budgétaire (t)	2026	2026	2027
	Initial	Probable	Initial
IPC	1,41 %	3,69 %	3,74 %
Indice santé	1,53 %	3,30 %	3,83 %
Croissance réelle PIB	1,15 %	0,71 %	0,98 %

Budget initial 2027 - Tableau de synthèse

Soldes budgétaires (millions €)	2026 Ini	2027 Ini
(1) RECETTES	18.516	18.441
Recettes 6e réforme	7.004	7.404
Recettes Ste-Emilie	4.742	5.056
Recettes diverses du Fédéral	76	77
Moyens issus du niveau régional	4.311	4.282
Recettes St-Quentin	444	480
Produits de refinancement d'emprunts	1.106	1.036
RRF et Repower	834	104
(2) DEPENSES	21.336	21.080

(3) SOLDE BRUT A FINANCER = (1)-(2)	-2.820	-2.639
(4) CORRECTIONS SEC	804	1.289
Solde du regroupement économique	-254	350
Amortissements	9	9
Sous-utilisation de crédits	609	580
OCPN nets	283	276
Autres	157	74
(5) SOLDE SEC = (3) + (4)	-2.016	-1.351

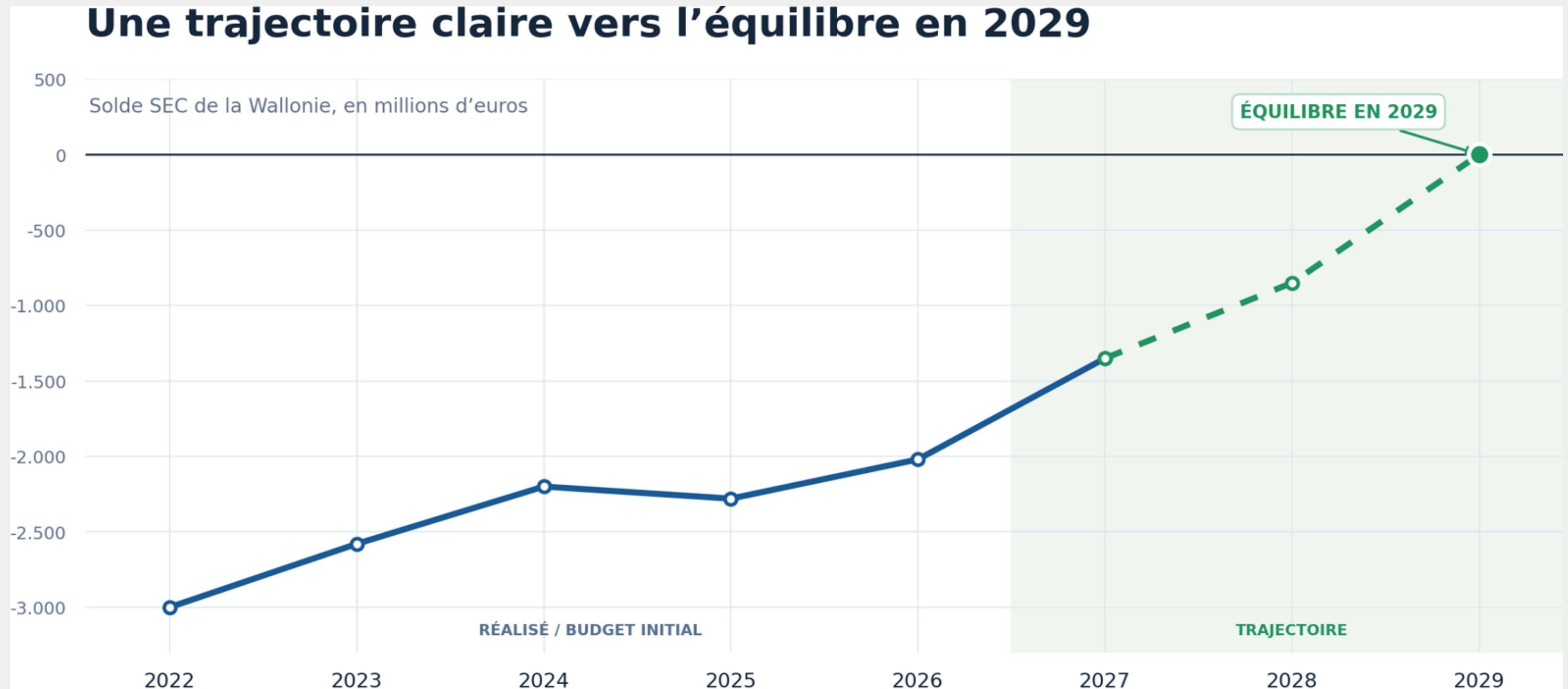
Trajectoire budgétaire 2027-2029

L'équilibre en 2029

	2025	2026	2027	2028	2029
Nouvelle trajectoire Initial 2027	-2.287	-2.016	-1.351	-855	15
Trajectoire Négociateur	-2.287	-2.015	-1.124	-600	39

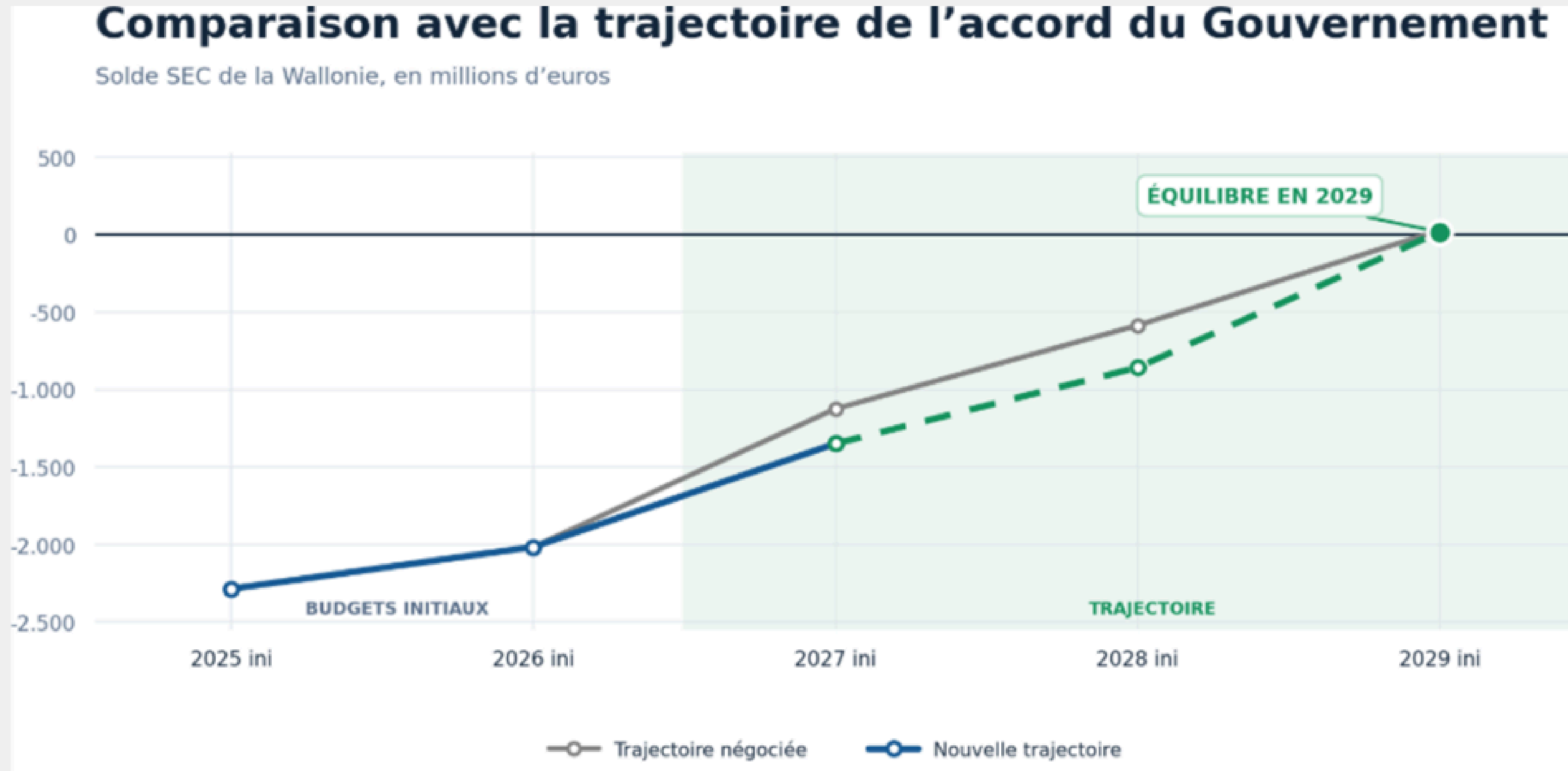
Trajectoire budgétaire 2027-2029

Evolution du SEC depuis 2022



Trajectoire budgétaire 2027-2029

Evolution du solde SEC 2025-2029



Trajectoire budgétaire 2027-2029

Tableau pluriannuel budget 2027-2029

	2027	2028	2029
Trajectoire SEC de l'accord de gouvernement	-1.124	-600	39
Trajectoire SEC à politique constante mise à jour Mai 2026	-1.736	-1.801	-1.370
Trajectoire SEC post-mesures	-1.351	-855	15
Économie			
Diminution des subsides wallons aux aéroports		-20	-31
Télescope Einstein		28	28
Valorisation des dividendes	10	10	10
Soutien aux industries exposées à la concurrence internationale et aux coûts du carbone	64	62	65
Mesures de soutien aux secteurs économiques locaux	0	30	30
CISAF Recettes	55	55	55
CBAM Recettes	9	7	10
Responsabilisation des outils économiques	-77	-115	-153

Trajectoire budgétaire 2027-2029

Tableau pluriannuel budget 2027-2029

	2027	2028	2029
Emploi			
Job bonus		205	205
Réforme APE, Révision mécanisme indexation, rationalisation aides à la formation, lutte contre le double subventionnement, suppression déductibilité fiscale...	-170	-284	-368
Fonctionnement			
Parlement de Wallonie	-2	-3	-4
Stratégie immobilière	8	26	53
Crédits cabinets et des cellules du GW	-2	-3	-3
Adaptation Trajectoire Fonction Publique	10	10	10
Digitalisation du SPW	3	13	13
Fonctionnement du SPW	10	15	
Réduction complémentaire de la dotation à WBI		-1	-1

Trajectoire budgétaire 2027-2029

Tableau pluriannuel budget 2027-2029

	2027	2028	2029
Fonds social climat			
FSC - Dépenses		181	183
FSC - Recettes		137	137
Infrastructures			
Réformes fiscales automobiles	-94	-141	-141
Recettes nettes issues de l'extension Sofico	276	108	303
Réforme Sanctions Administratives Régionales et Communales	0	8	150
Vignette autoroutière	292	342	342
CO2 Tolling	48	129	132
Petite enfance			
APE - Nouvelles places en crèches	2	12	18
Révision de trajectoire de plan d'investissements			-8

Trajectoire budgétaire 2027-2029

Tableau pluriannuel budget 2027-2029

	2027	2028	2029
Santé et action sociale			
Recentrage et missions de l'AVIQ	-28	-27	-26
Révision de trajectoire de plan d'investissements	-13	-29	-17
Révision mécanisme indexation sur divers dispositifs	-12	-30	-49
Renforcement SAFA et Garantie Autonomie	10	20	30
Pacte de croissance et d'emploi			
Pacte de croissance et d'emploi	20	30	30
Pouvoirs locaux			
Effort des Provinces	-13	-13	-13
Soutien pour les cotisations de responsabilisation de pension	40	62	88
Révision mécanisme indexation sur divers dispositifs	-38	-84	-125

Trajectoire budgétaire 2027-2029

Tableau pluriannuel budget 2027-2029

	2027	2028	2029
Budget, Finance Fiscalité			
Suppression de niches fiscales : monuments et sites, rénovation de toits		14	14
Révision de la réforme des droits de succession		171	175
Évaluation des abus de la réforme des droits d'enregistrement	0	10	10
Energie, Climat, Environnement, Agriculture			
Développement de la plateforme "My Agri"	1	1	1
Bien-être Animal	3	3	3
Adaptation changement climatique	25	25	25
Suppression de projets non-réalisés	23	0	0
Restauration Hautes-Fagnes	5	5	5
ETS 2 Dépenses	-107	220	472
ETS 2 Recettes	0	189	595

Réforme institutionnelle wallonne

Suppression des provinces : une transition progressive

- Suppression prévue **en 2031**, avec transfert progressif des missions dès 2027.
- **Réorganisation des compétences** au profit de la Région, des Communautés, des intercommunales et d'autres opérateurs publics ou privés.
- **Moyens transférés** avec pour objectif l'absence d'impact budgétaire pour les communes.
- **Protection du personnel** : maintien des droits acquis, aucun licenciement et moratoire sur les créations de postes et les nominations.
- **Pilotage de la transition** par un commissaire, appuyé par une équipe spécialisée et un budget d'un million d'euros dès 2027.

Réforme institutionnelle wallonne

Neutralité fiscale et nouvelle architecture institutionnelle

- Neutralité fiscale : **moratoire sur les taxes provinciales** jusqu'en 2030 et suppression des autres taxes provinciales en 2031.
- **Financement communal adapté** : reprise des centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier dès 2031, compensée par une diminution correspondante des financements généraux.
- **Continuité des services** : organisation des transferts pour préserver la proximité avec les citoyens.
- Réflexion globale : **le financement des grandes villes sera intégré à la refonte de l'architecture institutionnelle wallonne.**

Merci

12 octobre 2026

Le Gouvernement wallon